

La correspondance des compagnons en prison

Ils n'étaient donc pas tous illettrés ces mineurs de fond ? Et non ! Ils lisaient même les journaux, ou ceux qui savaient lire lisaient aux autres. Dans les réunions nocturnes ¹, dans la cour de leur habitation ² et même en prison³. Une université populaire, autodidacte et mobile.... Ils avaient soif d'instruction à l'instar de Claude Martin qui dira au juge être « anarchiste » et n'avoir « été commandé par personne », que « ce sont les brochures et les journaux anarchistes qu'[il] a lu depuis 1882 qui [lui] ont donné ces idées-là... »

C'est Charles Lauvernier, membre du groupe anarchiste de Sanvignes, qui recevait les numéros du Révolté à son nom à la prison de Chalon (fin 1884/début 1885) où les paquets de journaux sous bandes lui étaient réexpédiés⁴.

Ces jeunes révoltés s'instruisaient donc mais à l'aide de supports qui faisaient fuir les instituteurs maristes... L'école du « tonkinois⁵ » Jules Ferry viendrait bientôt cadrer tout cela et sous le couvert d'égalité de l'accès au savoir enseignerait les bienfaits du colonialisme, des guerres et de la soumission au patronat...

Dans la prison, les compagnons écrivaient de nombreux billets dont le sujet est bien sûr l'instruction du procès : Qu'a dit tel ou tel camarade? Est-ce-que cela concorde avec sa propre version ? Qui est le traître ? Quels seront les avocats etc... Des écrits adressés au juge Le Chevalier mais aussi des lettres à la famille.

Un exemple : la correspondance de Claude Martin

Elle est intéressante à plus d'un titre. Elle témoigne de cette période où, emprisonné en attente de jugement, Martin s'interroge sur l'origine de la trahison, réaffirme ses positions anarchistes, évoque ses amitiés, son amour...

Il écrit au juge au tout début de 1885 pour se plaindre en termes vifs de l'instruction qui traîne :

Je crois que ça devrait bien être fini car voilà 3 mois que vous nous faites souffrir en cellule si vous voulez nous y faire crever, il faudra nous le dire et nous nous résignerons à mourir lentement, ce n'est pas ainsi que vous devriez abuser de votre pouvoir pour faire souffrir des hommes comme vous le faites (...)

1 « C'était Cendrin qui présidait, il lisait un journal défendu » - *Interrogatoire Mathieu Poissonnet - 28 février 1885.*

2 « J'ai remarqué souvent que les jeunes gens de son âge ou d'autres plus âgés se réunissaient dans la cour jusqu'à 6 sept heures du soir. je les ai même vus entrer chez lui plusieurs fois et j'ai souvent remarqué aussi qu'ils s'adonnaient à la lecture de certaines brochures et certains journaux qui me paraissent être des écrits de propagande anarchiste. » disait le mouchard Desroches, voisin de Laugrand.

3 Un billet de Laugerette à Martin à l'intérieur de la prison mentionne : « Compagnon Martin, sur le dernier Billet je te demandais le Révolté et tu ne manqueras pas de me le faire passer » et finit en insistant par « Je commence par m'emmerder en cellule, ne manque pas de me faire passer le journal ». *13 janvier 1885.*

4 Le 30 octobre 1884, lors d'un interrogatoire, un gardien de la maison d'arrêt remet au juge 3 numéros du journal *Le Révolté* sous une bande portant le timbre postal de Genève. Lauvernier convient que ce journal lui est bien adressé (son nom figure sur les bandes d'expédition...).

5 Fervent colonialiste, raciste et impérialiste, voilà qui était Jules Ferry qui du haut de la tribune de l'assemblée nationale justifiait sa politique en juillet de cette même année 1885 par : « Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures » ! Ayant obtenu les crédits nécessaires à la conquête du Tonkin et étendu le conflit jusqu'à une guerre avec la Chine, il y gagna ce surnom de « tonkinois ».

Puis le 12 janvier, Martin s'adresse de nouveau au juge, cette fois-ci pour lui demander s'il a « le droit de faire venir son avocat ». La lettre est signée également de François Martin, de Desbrosses et de Laugerette. Claude Martin signe : « L'anarchiste Martin ».

Le lendemain 13 janvier, il envoie un autre billet au juge lui demandant de le « faire venir » car il veut lui indiquer où il a caché « 2 paquets » de dynamite et ainsi prouver qu'il ne les a « pas employés ». Suivant ses indications, le juge se transporte sur place avec lui mais on ne retrouve pas ces 2 paquets dans « le Bois Marais », lieu indiqué par Martin...

Le 24 janvier, Claude Martin écrit à son frère Lazare. Il lui dit que « plus ça va » plus il est « chargé » et qu'en conséquence il « est plus sûr de voir La Nouvelle Calédonie (le bagne) que Sanvignes »... Puis il parle de son avocat, Jean Bernard Passerieux de Paris qui lui a « envoyé un ouvrage sur la révolution de 93 qui est très bien fait ». « Si tu viens quand nous passerons aux assises tu l'emporteras » ajoute t-il...

Le 3 février 1885, il répond à une lettre envoyée par son frère et sa belle sœur. Il y dit « avoir reçu (avec Laugerette) du manger mais [que] c'est déjà fini ». Il ajoute : « Envoi moi donc ton jambon si tu veux à présent ». Puis il passe à des propos plus politiques avec :

Tu me dis que ma sœur Francine se fait du mauvais sang à cause de moi. Je m'en suis fait aussi les premiers temps mais à présent je ne me fais plus de bile, au contraire, car je vois bien que c'est inutile, j'accepte mon sort en vrai philosophe car si impossible (sic) la justice bourgeoise me condamne, la justice populaire viendra peut-être me délivrer plutôt que l'on pense (...) Voilà 87 jours que je suis au secret et ce n'est pas encore fini, je crois qu'ils ont envie de voir la fin des ouvriers mais qu'ils se détrompent car le peuple à force de souffrances finira bien par se redresser devant eux et revendiquer ses droits à l'existence (...)

Puis Martin conclut sa lettre par : « Laugerette se joint à moi pour vous serrer la main de loin en attendant le grand jour de la délivrance, à vous et à la Révolution ! ». Il ajoute aussi un post-scriptum lourd de rancœur :

Pendant que j'étais au pays, moi je faisais encore quelques souscriptions mais à présent que je suis dedans personne s'occupe de nous mais quand je serai rentré je les enverrai promener ces types-là !

Cette lettre n'arrivera pas à son destinataire, le juge l'ayant saisie.

Le 15 février, Martin écrit à son avocat. Il lui dit que « l'instruction n'est pas encore finie », que « tous [ses] camarades acceptent [son] concours ». Il ajoute qu'ils ont « lu [son] ouvrage » sur la révolution de 93 et lui demande « les volumes précédents pour [se] mettre un peu à la hauteur sur les grands événements de 89 à 93 »...

Le 27 février Martin écrit de nouveau à son frère Lazare. Il lui dit être à la prison de Charolles « pour quelques jours ». Il doit indiquer un lieu où il a caché de la dynamite, mais visiblement, il promène encore les autorités. Il écrit : « je vais toujours bien me promener, il faut espérer que tout cela finira bien un jour (...) qu'il viendra des jours meilleurs pour calmer ces crises et où nous pourrons tous crier ensemble : Vive la liberté ! ». Il conclut par : « Bien mes compliments à tous les anarchistes qui pourront s'intéresser à moi, Martin Claude, anarchiste pour la vie. »

Et puis, il y a cette lettre écrite à sa petite amie Gladie Michon, le 17 janvier 1885. Peut-être le courrier le plus touchant où révolte et amour se mêlent :

Je m'empresse de te faire parvenir deux mots de lettre pour te faire savoir de mes nouvelles qui ne sont pas très bonnes pour moi (...) Notre affaire prend mauvaise tournure car l'évidence m'écrasait et j'ai été obligé d'avouer que l'on m'avait donné de la dynamite provenant du vol de Perrecy (...) Je n'ai pas fait comme il y en a parmi nous qui ont fait des faux pour en faire arrêter. Moi je l'avais bien et je n'en ai parlé à personne (...) Comme ça va , pour sûr que je vais subir une condamnation (...) mais être au bagne industriel ou au bagne gouvernemental c'est bonnet-blanc et blanc-bonnet (...) Quand je serai de retour ce n'est pas ça qui va me faire baisser pavillon (...) et je ne pense pas que ça ralentisse nos amitiés. Mais pourquoi ferais-tu ces différences (...) Moi je ne vois qu'une chose c'est que je t'aime...

Claude Martin fait aussi passer des billets aux autres prisonniers. Exemple ce billet qu'il a fait circuler dans la prison pour démasquer Claude Brenin, le mouchard infiltré par le commissaire Thévenin :

Laugerette, Martin, Vezean, Marillier, Desbrosses, Hériot dit « Baron », Brenlin (sic !) dit « Mouchard » arrêtés le 8 novembre à Montceau-les-Mines pour avoir donné de la dynamite au Mouchard Brenllin qui « y a » dénoncé à la police de Montceau... Le mouchard Brenllin a été payé pour faire vendre les citoyens de Sanvignes et de Montceau.

Tous ces billets entre compagnons transitaient par le « chauffoir » de la prison. C'est sous le tas de charbon de cet endroit que les petits papiers étaient cachés à l'intention de leurs destinataires. Du coup ils perdaient aussi en lisibilité... Une bonne partie de ces papiers arrivaient d'ailleurs dans les mains du juge, les gardiens connaissant la combine...

Léonard Laugerette, le plus proche ami de Claude Martin, écrivait certains de ses courriers. Martin écrivait avec plus de difficultés que son camarade.

Yves Meunier, Saint-Etienne, le 7 septembre 2017